

Zeitschrift:	Das Orchester : schweizerische Monatsschrift zur Förderung der Orchester- und Hausmusik = L'orchestre : revue suisse mensuelle pour l'orchestre et la musique de chambre
Herausgeber:	Eidgenössischer Orchesterverband
Band:	4 (1937)
Heft:	6
Rubrik:	Assemblée des délégués de la Société fédérale des orchestres à Altdorf, le 2 mai 1937

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ORCHESTER

Schweiz. Monatsschrift zur Förderung der Orchester- und Hausmusik
Offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverbandes

L'ORCHESTRE

Revue Suisse mensuelle pour l'orchestre et la musique de chambre
Organe officiel de la Société fédérale des Orchestres

REDAKTION: A. PIGUET DU FAY, SPÝRISTRASSE 9, ZÜRICH 24

Einsiedeln **Juni**
Juin 1937

No. 6

4. Jahrgang
4ème Année

Assemblée des Délégués de la Société fédérale des Orchestres à Altdorf, le 2 mai 1937

Notre distingué secrétaire romand, M. Chs. Jeanprêtre à Bienne nous a adressé un substantiel rapport de l'Assemblée des Délégués, mais comme nous avons donné, dans notre numéro de mai, un résumé de l'activité des Délégués, nous nous permettrons de profiter de l'aimable permission de M. Jeanprêtre et de n'extraire de son rapport que les faits dont nos lecteurs n'ont pas encore eu connaissance. Nous tenons cependant à remercier publiquement M. Jeanprêtre de son excellent travail.

L'ordre du jour a déjà été publié dans le numéro d'avril où il peut être consulté. La liste des présences indique

- 1 membre d'honneur
- 7 membres du Comité central, c'est-à-dire tous
- 2 membres de la commission musicale
- 84 délégués représentant 38 sections.

23 sections avaient pris la peine d'excuser l'absence de délégués et 30 sections ont négligé cette formalité.

Le rapport annuel du Comité central est accepté sans discussion. Le président recommande, une fois de plus, le questionnaire annuel à la diligence de MM. les présidents de sections. Il donne connaissance de l'entrée de l'orchestre de Root (Lucerne) dans notre association et prie MM. les Délégués de lui signaler les orchestres qui pourraient se fonder, afin que le Comité central puisse les inviter à se joindre à nous.

Les comptes de l'exercice écoulé sont également adoptés à l'unanimité, après que le président a donné lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Sur la proposition de la section de Gerliswil, la subvention du bibliothécaire est portée à Fr. 300.— M. Gschwind, membre du Comité

Wegen plötzlicher Erkrankung des Maschinenseßers erscheint vorliegende Nummer etwas verspätet. Wir ersuchen um Nachsicht.

central qui a visité dernièrement la bibliothèque, déclare qu'elle est admirablement tenue.

Le dévoué caissier central s'étonne un peu de la facilité avec laquelle les délégués ont accepté la proposition du Comité central de boucler le budget au moyen d'un prélèvement au fonds musical. Celui-ci supportera pas longtemps une telle amputation, et, par la suite, une augmentation des cotisations ne pourra probablement pas être évitée. M. Löhrer insiste auprès des sections afin qu'elles envoient tous les programmes pour que les compositeurs reçoivent une part des montants que nous versons à la Sacem et à la Gefa.

Le président expose ensuite les tractations entre le Comité central et l'éditeur de notre organe. Notre revue est actuellement excellement rédigée et c'est un devoir pour notre association de la soutenir de toutes nos forces. Le Comité central a expédié dernièrement une circulaire avec réponse payée à toutes les sections, pour les rendre attentives à la valeur de notre organe et pour leur demander leurs impressions et leurs désirs. Malheureusement, 26 sections n'ont pas même pris la peine de répondre. A une section près, toutes celles qui ont répondu sont très contentes de la rédaction du journal et un assez grand nombre de nouveaux abonnements a été le résultat de cette démarche. L'éditeur s'étant, pour le moment, déclaré satisfait, le Comité central n'est donc pas obligé d'édicter des propositions d'obligation à l'intention de l'assemblée.

Le président donne alors la parole à M. le professeur Piguet qui développe longuement les idées directives à la base de «l'Orchestre». Il dit ses buts, ses encouragements, ses peines aussi. Mlles Bollier et Forster, membres de l'orchestre de Baar, ont bien voulu prendre un sténogramme du discours de M. Piguet, et l'on peut lire ce sténogramme dans le procès-verbal allemand contenu dans notre numéro de mai. Les délibérations sont ensuite suspendues pour permettre à un nombreux public d'envahir la salle afin de se joindre aux délégués pour écouter le Trio, op. 99 de Schubert pour violon, violoncelle et piano, joué à la perfection par trois jeunes artistes: M. Dahinden, violoniste, M. Altyzer, violoncelliste et Mlle Rauber, pianiste. Lire dans le procès-verbal allemand également, les éloges mérités décernés aux sympathiques artistes par M. le directeur G. Fessler-Henggeler, président de la Commission musicale.

Le Président donne ensuite connaissance d'une décision prise par le Comité central lors de sa dernière séance, par laquelle le Comité central a abaissé de 25% le montant de ses jetons de présence, afin de pouvoir se réunir plus souvent. Les membres du Comité central toucheront désormais frs. 15.- pour une séance d'un jour et frs. 22.- pour une séance de 2 jours. Cette décision est approuvée par l'assemblée.

Pour supprimer certains abus lors commandes de musique par les sections, l'assemblée décide que ces commandes devront être dorénavant contresignées par le directeur de la section.

Le Bureau international pour la propriété intellectuelle se propose de porter de 30 à 50 ans le délai de protection pour les œuvres musicales quant aux droits d'auteurs, l'assemblée se déclare d'accord avec ce projet.

Les délibérations sont de nouveau interrompues pour l'audition d'un second intermède musical. Une excellente cantatrice, Mlle Lilian Corsova, de Zurich chante des Lieder de Brahms et de Schoeck, ainsi qu'un Air de «Don Pasquale» de Donizetti, se révélant ainsi comme une artiste de grand talent. Madame Piguet, épouse de notre rédacteur, accompagne ces productions et joue ensuite en solo avec autant de bravoure que de virtuosité une brillante et caractéristique «Etude de concert» de Chaminade.

Les délibérations sont ensuite reprises pour la désignation de la section chargée de l'organisation de la prochaine assemblée de délégués. Deux sections, Winterthur et Langenthal réclament cet honneur. La question est mise au vote et Winterthur l'emporte par 35 voix contre 20 à Langenthal. M. Meisterhans remercie l'assemblée au nom de sa section et invite tous les délégués à se retrouver à Winterthur l'an prochain.

Le Président remercie pour terminer les délégués et à 13.35 les délégués se retirent pour donner enfin satisfaction à ce tyran qui se nomme l'estomac!

Au cours du banquet, notre dévoué président reçoit au lieu d'un bouquet odorant, un hommage non moins parfumé, c'est-à-dire un superbe fromage du cru, qui lui est remis par la fillette du président de la section d'Altdorf, A. Dahinden qui récite à cette occasion une charmante poésie en dialecte uranais et dont l'auteur est sa maman. La joie se peignit sur les visages... L'émotion aussi, car mes notes contiennent cette phrase, écrite juste après ce compliment: „Ici l'on pleure en mangeant!“ Notre cher M. Bollier est trop ému pour répondre autrement que par un sonore baiser sur la joue de la mignonne fillette et c'est le vice-président, M. Huber, qui remercie la section d'Altdorf pour toute la peine qu'elle a prise à bien recevoir les délégués de 1937.

Zoug et Bienne, le 25 mai 1937.

Au nom du Comité central:

Le Président: H. Bollier

Le Secrétaire français: Chs. Jeanprêtre.

Eidgenössischer Orchesterverband

An die Herren Kassiere der Sektionen des E. O. V.!

Die Einzahlungsfrist für die Mitgliederbeiträge und Urhebergebühren (Sacem) ist am 31. Mai abgelaufen. Dreiviertel unserer Sektionskassiere haben rechtzeitig einbezahlt, während der restliche Viertel noch aussteht.

Ich richte deshalb an alle säumigen Sektionen den Appell, ihre pflichtigen Beiträge unverzüglich einzubezahlen. Beiträge, welche am 25. Juni 1937